



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 23 AVRIL 2018, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller

S'EST EXCUSÉ : M. Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

2018-04-156

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 9 avril 2018

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1 Liste des comptes à payer

4.2 Règlement 2110-2018 – Règlement d'emprunt pour l'achat d'une conduite d'égout sanitaire dans la rue de la Visitation – Présentation et avis de motion

4.3 Règlement 2111-2018 – Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires – Présentation et avis de motion

4.4 Règlement 2112-2018 – Règlement d'emprunt pour la reconstruction d'une partie des infrastructures de la rue Louis-Bazinet – Présentation et avis de motion

4.5 Refonte du site web de la Municipalité – Rédaction de contenu – Octroi de contrat

4.6 Journée nationale du jardin – Proclamation

4.7 Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ

4.8 Municipalité régionale de comté de Joliette – Entente pour le partage d'une ressource spécialisée en informatique – Autorisation de signature

4.9 Vente de biens municipaux – Autorisation

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- 5.1 Municipalité de Saint-Thomas – Renouvellement entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée – Années 2019 à 2028 – Approbation
- 5.2 Gestionnaire de formation – Renouvellement de l'entente – Autorisation
- 5.3 Roy Laporte avocats – Honoraires professionnels – Négociation de la convention collective des pompiers – Paiement de facture
- 5.4 Service de la prévention des incendies – Changement de statut d'un employé

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 6.2 Règlement 2067-2016 – Prolongement des infrastructures sur la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption Ouest et la rue des Colibris – Sintra inc. – Paiement de facture
- 6.3 Règlement 2067-2016 – Prolongement des infrastructures sur la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption Ouest et la rue des Colibris – Sintra inc. – Travaux additionnels – Autorisation
- 6.4 Produits chimiques – Regroupement d'achats 2018 – Autorisation
- 6.5 Règlement d'emprunt 1056-2012 – Contrôle des matériaux pour les travaux de décohesionnement et de réfection de chaussée – Diverses rues – Octroi du mandat
- 6.6 Fourniture et pose de pièces d'asphalte pour l'année 2018 – Octroi du contrat
- 6.7 Règlement d'emprunt 2102-2018 – Achat d'un tracteur – Octroi du contrat
- 6.8 Réfection des trottoirs et bordures de béton pour l'année 2018 – Octroi du contrat
- 6.9 Programme TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux – Approbation
- 6.10 Rédaction d'un manuel d'opération pour la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Firme Asisto inc. – Paiement final de facture
- 6.11 Demande de coupe d'arbre – Autorisation
- 6.12 Récuration de l'aqueduc des rues Félix-Leclerc, Charles-Auguste-Majeau et des Ormeaux – Octroi du contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- 7.1 Éclairage architectural – Rue de la Visitation – Octroi du contrat
- 7.2 Règlement 2106-2018 – Modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité à même l'affectation résidentielle faible densité – Adoption

- 7.3 Règlement 2107-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d’agrandir la zone H100 à même les zones H26a, H40 et H41 et modifiant le règlement de plan d’implantation et d’intégration architecturale 1029-2010 afin d’y assujettir la zone H100 – Adoption
- 7.4 Règlement 2108-2018 – Modifiant le règlement du plan d’urbanisme 517-1989 afin d’agrandir l’affectation mixte résidentielle/commerce artériel léger à même les affectations commerce et services et résidentielle faible densité – Présentation et avis de motion
- 7.5 Projet de règlement 2108-1-2018 – Modifiant le règlement du plan d’urbanisme 517-1989 afin d’agrandir l’affectation mixte résidentielle/commerce artériel léger à même les affectations commerce et services et résidentielle faible densité – Adoption
- 7.6 Règlement 2109-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d’agrandir la zone C72 à même la zone C72a – Présentation et avis de motion
- 7.7 Projet de règlement 2109-1-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d’agrandir la zone C72 à même la zone C72a – Adoption
- 7.8 Comité consultatif d’urbanisme – Diverses demandes de certificats d’autorisation – Autorisation
- 7.9 Embauche étudiants stagiaires – Relevé des installations septiques privées et des infrastructures municipales – Saison 2018

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- 8.1 Plan triennal des parcs pour l’année 2018 – Autorisation de dépense

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Affichage pour la série estivale – Autorisation
- 9.2 Semaine nationale de la santé mentale du 7 au 13 mai 2018
- 9.3 Fondation des Samares – Classique de golf 2018 – Soutien financier
- 9.4 Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette – Campagne de parrainage 2018 – Soutien financier
- 9.5 Les Chanteurs de la Place Bourget – Soutien financier pour l’année 2018
- 9.6 Coop d’initiation à l’entrepreneuriat collectif du Grand Joliette – Plan de partenariat et de visibilité 2018 – Participation municipale
- 9.7 La Soupière Joliette-Lanaudière – Soutien financier pour l’année 2018
- 9.8 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Concert-bénéfice – Participation municipale

10.0 INFORMATION

- 10.1 Gouvernement du Québec – Octroi d’une aide financière dans le cadre du *Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière* – Réaménagement de l’intersection rang Double et rue de la Visitation – Dépôt
- 10.2 Gouvernement du Québec – Octroi d’une aide financière dans le cadre du *Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière* – Projet de prolongement du lien multifonctionnel de la rue Pierre-Mercure – Dépôt
- 10.3 Gouvernement du Québec – Octroi d’une aide financière dans le cadre du *Programme d’aide financière pour le soutien à l’organisation des interventions d’urgence hors du réseau routier* – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-157

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l’ordre du jour et l’administration en général.

2018-04-158

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 10 au 23 avril 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d’emprunt;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement des dépenses annexées à la présente résolution :

- chèques des fournisseurs n^{os} 43351 à 43444, du 10 au 23 avril 2018, pour un montant de 1 229 692,48 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

RÈGLEMENT 2110-2018 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT POUR L’ACHAT D’UNE CONDUITE D’ÉGOUT SANITAIRE DANS LA RUE DE LA VISITATION – PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

M. le maire Robert Bibeau présente le règlement d’emprunt 2110-2018 portant sur la municipalisation de la conduite d’égout sanitaire privée existante sur une partie de la rue de la Visitation. Ce règlement prévoit un emprunt de 475 000 \$.

M. le conseiller Denis Bernier donne un avis de motion à l’effet d’adopter, lors d’une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant l’achat d’une conduite d’égout sanitaire dans la rue de la Visitation pour un montant de 475 000 \$, ainsi que l’emprunt d’une somme n’excédant pas 475 000 \$.

Avis de motion

RÈGLEMENT 2111-2018 – RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES – PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

M. le maire Robert Bibeau présente le règlement 2111-2018 portant sur la refonte de quatre règlements distincts à l’intérieur d’un seul règlement. Il permet également d’accroître les pouvoirs délégués aux officiers municipaux afin d’augmenter l’efficacité de l’administration municipale notamment par le rehaussement des seuils de dépense, le tout en préservant les mesures de contrôle existantes.

Mme la conseillère Janie Tremblay donne un avis de motion à l’effet d’adopter, lors d’une prochaine séance du conseil, un règlement en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires.

Avis de motion

RÈGLEMENT 2112-2018 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT POUR LA RECONSTRUCTION D’UNE PARTIE DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LOUIS-BAZINET – PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

M. le maire Robert Bibeau présente le règlement d’emprunt 2112-2018 portant sur la reconstruction d’une partie des infrastructures de la rue Louis-Bazinet.

Mme la conseillère Janie Tremblay donne un avis de motion à l’effet d’adopter, lors d’une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant des travaux de reconstruction dans le secteur Louis-Bazinet pour un montant de 1 280 000 \$, ainsi que l’emprunt d’une somme n’excédant pas 1 280 000 \$.

2018-04-159

REFONTE DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ – RÉDACTION DE CONTENU – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité procédera à une refonte de son site web dans les prochains mois et la nécessité de réécrire et de bonifier le contenu;

ATTENDU la soumission reçue de Maude Jetté, Services de communications;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

OCTROYER le contrat pour la rédaction de contenu web à Maude Jetté, Services de communications, pour un montant de 9 025,54 \$ taxes incluses;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 9 025,54 \$ taxes incluses, conformément à la facture n° 113;

FINANCER la présente dépense par le fonds de roulement, pour une période d'amortissement de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-160

JOURNÉE NATIONALE DU JARDIN – PROCLAMATION

ATTENDU que la « Journée nationale du jardin » se tiendra le samedi 16 juin 2018 et que cet événement est célébré chaque année le samedi précédant la fête des Pères;

ATTENDU que la « Journée du jardin » représente une occasion pour les passionnés de jardinage, les citoyens ou les touristes excursionnistes de visiter les jardins de la Maison Antoine-Lacombe, atout unique de notre territoire;

ATTENDU le rapport COM-18-03 de la conseillère en communication, daté du 17 avril 2018;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

PROCLAMER la « Journée nationale du jardin » afin de promouvoir le rôle que jouent les jardins de la Maison Antoine-Lacombe, de même que les jardins communautaires;

DIFFUSER un communiqué ainsi qu'une publicité sur le site web de la municipalité, sur les réseaux sociaux, sur l'enseigne électronique et dans l'édition de juin du bulletin municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-161

CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPE – SOLUTION UMQ

ATTENDU que conformément au *Code municipal*, la Municipalité souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

ATTENDU que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU que la Municipalité souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

CONFIRMER l'adhésion de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la Municipalité;

AUTORISER l'adhésion au regroupement - Solution UMQ – pour une durée maximale de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

MANDATER l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour représenter la Municipalité de Saint-Charles-Borromée au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

S'ENGAGER à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Bibliothèque Rina-Lasnier joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

AUTORISER le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaires inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter de ce jour, applicable au contrat existant no. 1832 passé auprès de l'assureur La Capitale. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière. Toutefois, la rémunération de Mallette actuaires inc. débutera uniquement à la date du renouvellement, soit le 1^{er} août 2018;

S'ENGAGER à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

ACCEPTER qu'une municipalité ou organisme qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité ou l'organisme souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-162

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE –
ENTENTE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE
SPÉCIALISÉE EN INFORMATIQUE – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

ATTENDU que la MRC de Joliette et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée ont obtenu une subvention de 48 066 \$ du gouvernement du Québec pour le partage d'une ressource spécialisée en informatique;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a procédé à l'embauche d'une ressource en informatique (résolution 2018-03-136);

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

CONCLURE une entente avec la MRC de Joliette afin de s'entendre sur le partage et l'utilisation de la subvention, ainsi que les tâches et l'emploi du temps de la ressource spécialisée en informatique;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée ladite entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-163

VENTE DE BIENS MUNICIPAUX – AUTORISATION

ATTENDU que le Service de la prévention des incendies possède certains équipements dont il désire se départir, suite entre autres au remplacement du système de communication;

ATTENDU la demande formulée par le Club Radio amateur de Lanaudière inc. à l'effet que les membres sont intéressés d'acquérir toutes les pièces de communication qui ne servent plus et qui ont peu de valeur marchande;

ATTENDU la liste des équipements produite par le Service de la prévention des incendies;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

AUTORISER la vente des équipements inscrits sur les listes préparées par le directeur adjoint du Service de la prévention des incendies et le surintendant des travaux publics;

DÉCLARER que le processus de vente doit permettre à la Municipalité d'obtenir le meilleur prix possible;

AUTORISER la donation des équipements non vendus à un organisme à but non lucratif;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution, notamment concernant le véhicule numéro 1-GTHC-24154-E-2082294.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-164

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS – RENOUELEMENT
ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA
FOURNITURE DE SERVICES PAR LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-BORROMÉE – ANNÉES 2019 À 2028 –
APPROBATION**

ATTENDU le projet préparé par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, en vue du renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Saint-Thomas;

ATTENDU que par la résolution n° 139-2018, les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas ont approuvé le projet de renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Saint-Thomas, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2028;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

APPROUVER le renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée sur le territoire de Saint-Thomas, incluant les activités de prévention et les activités spécialisées énumérées aux annexes « A » et « B » de l'entente ci-annexée;

AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-165

GESTIONNAIRE DE FORMATION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AUTORISATION

ATTENDU la proposition de renouvellement de l'entente concernant la gestion de la formation entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU la recommandation positive du directeur du Service de la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans les revenus supplémentaires du Service de la prévention des incendies;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

ACCEPTER l'entente concernant la gestion de la formation entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

AUTORISER M. le maire Robert Bibeau à signer l'entente proposée par l'École nationale des pompiers du Québec, valide jusqu'au 30 juin 2019 et à déboursier les frais de 1 007,40 \$ exigés aux fins de renouvellement de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-166

ROY LAPORTE AVOCATS – HONORAIRES PROFESSIONNELS – NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU la note d'honoraires professionnels reçue par la firme Roy Laporte avocats, en date du 5 avril 2018, concernant la négociation de la convention collective des pompiers;

ATTENDU la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans l'excédent de fonctionnement affecté de la prévention incendie;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Roy Laporte, avocats
Facture n° 20654 6 838,71 \$ taxes incluses

FINANCER la présente dépense annuellement par l'excédent de fonctionnement affecté de la prévention incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-167

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES –
CHANGEMENT DE STATUT D'UN EMPLOYÉ**

ATTENDU le rapport SI-18-05 présenté par le directeur du Service de la prévention des incendies concernant le changement de statut d'un pompier;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

CHANGER le statut de M. Éric Plante, lieutenant, par celui de capitaine à la formation et officier SST, rétroactivement au 1^{er} avril 2018, et ce, selon les conditions mentionnées à l'annexe A;

MODIFIER l'organigramme du Service de la prévention des incendies en incluant ledit changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-168

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES
(CHLORURE DE SODIUM)**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq prochaines années;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

CONFIRMER, comme les lois le permettent, l'adhésion de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq ans, soit jusqu'au 30 avril 2023, représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

RECONNAITRE que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins trente jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

CONFIER à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) les mandats suivants :

- préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger des contrats d'achat regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;
- analyser des soumissions déposées et l'adjudication des contrats;

S'ENGAGER à respecter, si l'UMQ adjuge un contrat, les termes de celui-ci comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

FOURNIR les quantités de chlorure de sodium dont l'UMQ aura besoin en remplissant chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres;

RECONNAITRE que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-169

**RÈGLEMENT 2067-2016 – PROLONGEMENT DES
INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DES ORMEAUX, LE
BOULEVARD L'ASSOMPTION OUEST ET LA RUE DES
COLIBRIS – SINTRA INC. – PAIEMENT DE FACTURE**

ATTENDU le certificat de paiement n° 3 émis par M. Olivier Fréchette, ingénieur de la firme GBI Services d'ingénierie, en date du 5 avril 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2067-2016;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Sintra inc.
Certificat de paiement n° 3 489 231,53 \$ taxes incluses
(Paiement provisoire)

FINANCER la présente dépense par le règlement 2067-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-170

RÈGLEMENT 2067-2016 – PROLONGEMENT DES
INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DES ORMEAUX, LE
BOULEVARD L'ASSOMPTION OUEST ET LA RUE DES
COLIBRIS – SINTRA INC. – TRAVAUX ADDITIONNELS –
AUTORISATION

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par la firme d'ingénierie GBI, en date du 18 avril 2018, concernant des travaux supplémentaires devant être effectués par la firme Sintra inc., dans le cadre du prolongement des infrastructures sur la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption Ouest et la rue des Colibris;

ATTENDU les travaux additionnels déjà autorisés par la résolution 2018-02-078 et la recommandation positive du directeur des Services techniques, dans son rapport ST-18-21 daté du 18 avril 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2067-2016;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER les coûts estimés qui sont attribuables aux travaux supplémentaires découlant des directives de changement émises depuis la dernière approbation de travaux supplémentaires, dans le cadre du prolongement des infrastructures sur la rue des Ormeaux, le boulevard L'Assomption Ouest et la rue des Colibris, pour un montant de 91 215,01 \$ taxes incluses;

ACCORDER une période supplémentaire de 16 jours pour la réalisation des travaux résultant de l'ensemble des directives de changement;

FINANCER la présente dépense par le règlement 2067-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-171

PRODUITS CHIMIQUES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2018 –
AUTORISATION

ATTENDU que depuis plus de 10 ans, la Ville de Joliette fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achat Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

MANDATER la Ville de Deux-Montagnes afin de procéder à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques requis au traitement de l'eau potable pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-172

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1056-2012 – CONTRÔLE DES
MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT
ET DE RÉFECTION DE CHAUSSEE – DIVERSES RUES –
OCTROI DU MANDAT**

ATTENDU les soumissions reçues pour le contrôle des matériaux pour les travaux de décohesionnement et de réfection de chaussée des rues Jean-Livernoche, des Défricheurs, Chanoine-Henri-Pichette, Norbert-Lussier et Magloire-Granger, à savoir :

- Englobe Corp. 6 093,67 \$ taxes incluses
- Les Services EXP inc. 7 013,48 \$ taxes incluses
- Solmatech inc. 9 910,85 \$ taxes incluses

ATTENDU le rapport ST-18-16 du directeur des Services techniques, en date du 9 avril 2018;

ATTENDU la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement d'emprunt 1056-2012;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCORDER le contrat pour le contrôle des matériaux pour les travaux de décohesionnement et de réfection de chaussée des rues Jean-Livernoche, des Défricheurs, Chanoine-Henri-Pichette, Norbert-Lussier et Magloire-Granger à la firme Englobe Corp., pour un montant de 6 093,67 \$ taxes incluses, le tout conformément à leur soumission n° 2018-P021-0050 datée du 29 mars 2018;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 6 093,67 \$, conformément à l'offre de services n° 2018-P021-0050;

FINANCER la présente dépense par le règlement d'emprunt 1056-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-173

**FOURNITURE ET POSE DE PIÈCES D'ASPHALTE POUR
L'ANNÉE 2018 – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes le 17 avril 2018 suite à un appel d'offres sur invitation concernant la fourniture et la pose de pièces d'asphalte pour l'année 2018, à savoir :

- Marion Asphalte 78 872,85 \$ taxes incluses
- Asphalte Lanaudière inc. 82 276,11 \$ taxes incluses
- Bellerose Asphalte inc. 99 108,45 \$ taxes incluses
- Poitras Asphalte (Pavage du Nord) 111 870,67 \$ taxes incluses
- Vincent Asphalte inc. non déposée
- Asphalte Générale inc. non déposée

ATTENDU le rapport ST-18-17 du directeur des Services techniques, en date du 17 avril 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

OCTROYER le contrat pour la fourniture et la pose de pièces d'asphalte pour l'année 2018 à l'entreprise Marion Asphalte, pour un montant de 78 872,85 \$ taxes incluses et selon les coûts unitaires suivants :

- 9,00 \$/m² taxes en sus pour les pièces sur pavage
- 14,00 \$/m² taxes en sus pour les pièces sur pierre

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer le montant de 78 872,85 \$ taxes incluses, selon les travaux réellement réalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-174

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2102-2018 – ACHAT D'UN TRACTEUR – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes le 17 avril 2018 suite à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur;

ATTENDU le rapport ST-18-18 du directeur des Services techniques, en date du 17 avril 2018, faisant notamment état d'erreurs de calcul dans les taxes de plusieurs soumissions. Après avoir effectué les corrections pour l'ensemble des soumissionnaires, la liste des soumissions s'établit comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| • A. Laporte et fils inc. | 84 406,56 \$ taxes incluses |
| • Raymond Lasalle inc. | 96 232,78 \$ taxes incluses |
| • Centre Agricole Berthierville inc. | 98 893,09 \$ taxes incluses |
| • Le Groupe Agritex inc. | 117 278,28 \$ taxes incluses |

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au règlement d'emprunt 2102-2018;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

OCTROYER le contrat pour l'achat d'un tracteur à l'entreprise A. Laporte et fils inc. pour un montant de 84 406,56 \$ taxes incluses;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer le montant de 84 406,56 \$ taxes incluses, conformément à la soumission reçue;

FINANCER la présente dépense par le règlement d'emprunt 2102-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-175

RÉFECTION DES TROTTOIRS ET BORDURES DE BÉTON POUR L'ANNÉE 2018 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes le 17 avril 2018 suite à un appel d'offres sur invitation :

- | | |
|--|-----------------------------|
| • Trottoir Joliette inc. | 35 280,08 \$ taxes incluses |
| • 9272-2214 Québec inc. | |
| • (Excavation Gérard Cloutier) | non déposée |
| • Trottoir et bordures de béton David inc. | non déposée |
| • Groupe L.R. Construction | non déposée |

ATTENDU le rapport ST-18-20 du directeur des Services techniques, en date du 17 avril 2018

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

OCTROYER le contrat pour la réfection des trottoirs et des bordures de béton pour l'année 2018 à Trottoir Joliette inc., selon les prix suivants :

- Prix trottoir au mètre 298,90 \$
- Prix bordure au mètre 233,24 \$

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer l'entreprise Trottoir Joliette inc. selon les travaux réellement réalisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-176

PROGRAMME TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX – APPROBATION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

RESPECTER les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et s'engager à :

- être la seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la quatrième programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ATTESTER par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-177

RÉDACTION D'UN MANUEL D'OPÉRATION POUR LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – FIRME ASISTO INC. – PAIEMENT FINAL DE FACTURE

ATTENDU la facture reçue de la firme Asisto inc., en date du 31 mars 2018, relativement à la rédaction du manuel d'exploitation de la centrale d'eau potable Robert-Boucher, conformément à la résolution 2017-09-445;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière du service de l'eau;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Asisto inc.
Facture n° 1442 7 496,37 \$ taxes incluses
Païement final

FINANCER la présente dépense par la réserve financière du service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-178

DEMANDE DE COUPE D'ARBRE – AUTORISATION

ATTENDU la demande de M. Pierre Destrempes, datée du 12 avril 2018, pour faire couper un arbre au 153, rue Boucher;

ATTENDU le rapport du surintendant du Service des travaux publics, daté du 18 avril 2018;

ATTENDU que ledit arbre est situé dans l'emprise de la rue;

ATTENDU l'orientation prise par les membres du conseil voulant que les arbres coupés doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

AUTORISER le Service des travaux publics à faire abattre l'érable situé dans l'emprise de rue en façade de la propriété sise au 153, rue Boucher et que la Municipalité en assume les coûts;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à ce que :

- 1) le propriétaire concerné s'engage à planter, dans la cour avant, un arbre ayant un diamètre minimal de 30 millimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres sur le tronc de l'arbre;
- 2) le propriétaire verse un dépôt de 100 \$, qui lui sera remis dès qu'il aura rempli toutes les conditions de la convention signée avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-179

**RÉCURAGE DE L'AQUEDUC DES RUES FÉLIX-LECLERC,
CHARLES-AUGUSTE-MAJEAU ET DES ORMEAUX – OCTROI
DU CONTRAT**

ATTENDU la problématique d'eau colorée dans le secteur des rues Félix-Leclerc, Charles-Auguste-Majeau (en partie) et des Ormeaux (en partie) depuis quelque temps;

ATTENDU le rapport ST-18-19 du directeur des Services techniques, en date du 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière service de l'eau;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, si nécessaire et au moment opportun, à octroyer un contrat pour le récurage de l'aqueduc des rues Félix-Leclerc, Charles-Auguste-Majeau (en partie) et des Ormeaux (en partie) à l'entreprise Exotec, au montant de 24 719,63 \$ taxes incluses;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer le montant de 24 719,63 \$ taxes incluses, selon les travaux réellement réalisés;

FINANCER la présente dépense par la réserve financière service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-180

**ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL – RUE DE LA VISITATION –
OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'offre de services présentée par l'entreprise Leblanc Illuminations-Canada, en date du 26 mars 2018, concernant un concept de mise en lumière afin de mettre en valeur les arbres de la passerelle piétonne de la rue de la Visitation;

ATTENDU le rapport SU-18-02 du coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, en date du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ACCORDER le contrat pour l'éclairage architectural sur la rue de la Visitation à l'entreprise Leblanc Illuminations-Canada, pour un montant de 23 385,04 \$ taxes incluses, le tout conformément à leur soumission n° !02975 datée du 26 mars 2018;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 23 385,04 \$, conformément à l'offre de services n° !02975;

FINANCER la présente dépense par le fonds de roulement, pour une période d'amortissement de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-181

RÈGLEMENT 2106-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE HAUTE DENSITÉ À MÊME L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE FAIBLE DENSITÉ – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Mme la conseillère Louise Savignac lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2018 et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER par résolution le règlement 2106-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation résidentielle haute densité à même l'affectation résidentielle faible densité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-182

RÈGLEMENT 2107-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE H100 À MÊME LES ZONES H26A, H40 ET H41 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1029-2010 AFIN D'Y ASSUJETTIR LA ZONE H100 – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Mme la conseillère Louise Savignac lors de la séance ordinaire tenue le 19 mars 2018 et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2107-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H100 à même les zones H26a, H40 et H41 et modifiant le règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 1029-2010 afin d'y assujettir la zone H100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

RÈGLEMENT 2108-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTION MIXTE RÉSIDENTIELLE/COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER À MÊME LES AFFECTATIONS COMMERCE ET SERVICES ET RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ - PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

M. le maire Robert Bibeau présente le règlement 2108-2018 portant sur la modification du règlement du plan d'urbanisme 517-1989.

Mme la conseillère Louise Savignac donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation mixte résidentielle/ commerce artériel léger à même les affectations commerce et services et résidentielle faible densité.

2018-04-183

PROJET DE RÈGLEMENT 2108-1-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTION MIXTE RÉSIDENTIELLE/COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER À MÊME LES AFFECTATIONS COMMERCE ET SERVICES ET RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ – ADOPTION

ATTENDU les recommandations 19 CCU 18 et 27 CCU 18 du Comité consultatif d'urbanisme, lors des réunions du 12 mars 2018 et du 16 avril 2018;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER par résolution le projet de règlement 2108-1-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation mixte résidentielle/commerce artériel léger à même les affectations commerce et services et résidentielle faible densité;

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

RÈGLEMENT 2109-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C72 À MÊME LA ZONE C72A – PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

M. le maire Robert Bibeau présente le règlement 2109-2018 portant sur la modification du règlement de zonage 523-1989.

Mme la conseillère Chantal Riopel donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C72 à même la zone C72a.

2018-04-184

PROJET DE RÈGLEMENT 2109-1-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C72 À MÊME LA ZONE C72A – ADOPTION

ATTENDU les recommandations 19 CCU 18 et 27 CCU 18 du Comité consultatif d'urbanisme, lors des réunions du 12 mars 2018 et du 16 avril 2018;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

ADOPTER le projet de règlement 2109-1-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C72 à même la zone C72a;

TENIR une consultation publique quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-185

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DIVERSES DEMANDES
DE CERTIFICATS D'AUTORISATION – AUTORISATION**

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 16 avril 2018, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ACCEPTER les travaux suivants :

- Travaux d'affichage au 750, rue de la Visitation (**22 CCU 18**);
- Travaux de construction au 154, rue de la Petite-Noraie (**23 CCU 18**);
- Travaux d'affichage au 2050, rue de la Visitation (**24 CCU 18**);
- Travaux d'affichage au 800, rue de la Visitation (**26 CCU 18**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-186

**EMBAUCHE ÉTUDIANTS STAGIAIRES – RELEVÉ DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES PRIVÉES ET DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES – SAISON 2018**

ATTENDU le rapport SU-18-04 préparé par le coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, daté du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

EMBAUCHER MM. Frédéric Lemay, Tristan Michaud et Philippe Vachon à titre d'étudiants stagiaires afin de procéder au relevé et à la caractérisation des installations septiques privées ainsi qu'au relevé des infrastructures municipales pour la saison 2018;

FIXER leur salaire horaire au taux étudiant de l'échelon 1 de la classe 4 selon la convention collective en vigueur et leur période d'embauche à environ 14 semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-187

**PLAN TRIENNAL DES PARCS POUR L'ANNÉE 2018 –
AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU que la majorité des travaux réalisés dans les parcs au cours des trois dernières années ont permis de remettre en état nos parcs;

ATTENDU que des actions restent à poser pour les années 2018 et 2019 afin de terminer ce processus;

ATTENDU que les projets à réaliser seront porteurs de changements et influenceront l'environnement et l'aménagement de nos parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le programme triennal d'immobilisations (fonds de parcs);

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux dépenses prévues au plan triennal des parcs pour l'année 2018, pour une dépense approximative de 107 000 \$, taxes incluses;

FINANCER la présente dépense par les revenus reportés – Fonds réservé pour parc (05-169-30-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-188

**MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – AFFICHAGE
POUR LA SÉRIE ESTIVALE – AUTORISATION**

ATTENDU la demande reçue de Mme Annie Latour, directrice générale et artistique de la Maison et jardins Antoine-Lacombe, afin d'obtenir l'autorisation d'installer une affiche publicitaire temporaire pour annoncer la Série estivale;

ATTENDU la réglementation municipale sur l'affichage en vigueur permettant ce type d'enseigne sous certaines conditions;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

AUTORISER l'installation d'une affiche publicitaire temporaire afin d'annoncer la Série estivale, selon la réglementation en vigueur, sous réserve de l'approbation finale par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-189

**SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 7 AU
13 MAI 2018**

ATTENDU la 66^e édition de la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 7 au 13 mai 2018;

ATTENDU le thème de cette année « Agir pour donner du sens », qui vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée contribue à la santé mentale positive des citoyens en agissant sur les déterminants sociaux et territoriaux de la santé mentale : cadre de vie, logements, sécurité, animation du milieu et liens sociaux;

ATTENDU qu'il est d'intérêt général que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée soutienne la Semaine nationale de la santé mentale;

ATTENDU le rapport COM-18-02 de la conseillère en communication, en date du 28 mars 2018;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

DÉCRÉTER la Semaine nationale de la santé mentale du 7 au 13 mai 2018;

DIFFUSER les bénéfices de l'*Agir pour donner du sens* sur le site Internet municipal, les réseaux sociaux, l'enseigne électronique et les communications à l'interne auprès des employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-190

FONDATION DES SAMARES – CLASSIQUE DE GOLF 2018 – SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la tenue de la 16^e édition de la Classique de golf au profit de la Fondation des Samares qui se tiendra le jeudi 7 juin 2018;

ATTENDU que les membres du conseil désirent appuyer les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCORDER un soutien financier de 100 \$ à la Fondation des Samares, pour la tenue de la 16^e édition de la Classique de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-191

MAISON DES JEUNES CAFÉ-RENCONTRE 12-17 DU GRAND JOLIETTE – CAMPAGNE DE PARRAINAGE 2018 – SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la lettre de Mme Marie-Chantal Bouchard, coordonnatrice de la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette, concernant une demande de soutien financier dans le cadre de leur campagne de parrainage 2018;

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 du Grand Joliette la somme de 750 \$, à titre de soutien financier, dans le cadre de leur campagne de parrainage 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-192

LES CHANTEURS DE LA PLACE BOURGET – SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU la lettre reçue de Mme Lina Corriveau, responsable des relations avec les partenaires pour les Chanteurs de la Place Bourget, concernant une demande de participation financière afin de présenter deux concerts dans le cadre de leur 65^e anniversaire de fondation;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager leurs buts poursuivis;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser aux Chanteurs de la Place Bourget la somme de 250 \$ à titre de soutien financier pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-193

COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DU GRAND JOLIETTE – PLAN DE PARTENARIAT ET DE VISIBILITÉ 2018 – PARTICIPATION MUNICIPALE

ATTENDU la demande de Mme Elise Rainville de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif du Grand Joliette (anciennement les coopératives jeunesse de services de Saint-Charles-Borromée et de Joliette), datée du 26 mars 2018, concernant une demande de partenariat financier pour l'année 2018;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager leurs buts poursuivis;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif du Grand Joliette la somme de 500 \$ dans le cadre du plan de partenariat et de visibilité 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-194

LA SOUPIÈRE JOLIETTE-LANAUDIÈRE – SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU la lettre reçue le 22 mars 2018 de l'organisme La Soupière Joliette-Lanaudière, concernant une demande de soutien financier pour le paiement de la facture de l'entreprise EBI Environnement inc., concernant la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à La Soupière la somme de 200 \$ à titre de soutien financier, pour contribuer aux frais encourus par la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-195

**MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE – CONCERT-
BÉNÉFICE – PARTICIPATION MUNICIPALE**

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à acheter huit billets pour la première édition d'un concert-bénéfice de la Maison et jardins Antoine-Lacombe qui se tiendra le 31 mai 2018 à l'église Saint-Paul, le tout pour une dépense de 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INFORMATION

- Gouvernement du Québec – Octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Réaménagement de l'intersection rang Double et rue de la Visitation – Dépôt*
- Gouvernement du Québec – Octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Projet de prolongement du lien multifonctionnel de la rue Pierre-Mercure – Dépôt*
- Gouvernement du Québec – Octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier – Dépôt*

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 55.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint